

Le secteur «Recherche, Enseignement, Administration» se compose d'une direction générale de la Recherche et de l'Enseignement, de services administratifs et financiers, et d'un service du Personnel. La direction générale de la Recherche et de l'Enseignement coiffe, elle-même, plusieurs organismes et sections: Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe; Institut de technologie agricole de La Pocatière; et la Recherche avec ses trois services: Défense des cultures, Sols, Stations de recherche. Le sous-ministre adjoint sous l'autorité duquel est placée la direction générale est le président du Conseil des recherches du Québec, qui encourage et coordonne la majeure partie de la recherche agricole au Québec afin qu'elle corresponde aux exigences particulières de l'agriculture québécoise. Ce Conseil des recherches du Québec œuvre en étroite collaboration avec le Conseil des productions végétales, le Conseil des productions animales du Québec et le Conseil des denrées alimentaires du Québec, et détermine avec eux les priorités à respecter. En outre, il reste en étroit contact avec les chercheurs du gouvernement fédéral. Les services administratifs et financiers comprennent plusieurs divisions: Pourvoyeur, Frais de voyage, Subventions et primes, Concession des terres, Archives. Par ailleurs, la section Protection civile est rattachée au service du Personnel.

Le secteur de la Commercialisation est à la disposition, à la fois, de l'agriculteur et du consommateur. On y trouve une direction générale de la Commercialisation, et ses trois services: études économiques, mise en marché et aide technique à l'industrie alimentaire. Une autre direction générale, l'Inspection, groupe les services suivants: produits végétaux, produits laitiers et produits carnés. Relèvent directement du sous-ministre adjoint à la commercialisation la surveillance des garanties, le laboratoire de chimie alimentaire et la répression des fraudes.

Ontario. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario dirige une variété de programmes en vue de favoriser le développement d'une industrie agricole saine. La plus grande partie de l'assistance revêt la forme de programmes permettant aux cultivateurs de s'aider eux-mêmes. Le ministère assure l'application de 48 mesures législatives, dont certaines sont des règlements visant l'ensemble de l'industrie agricole. Il compte 54 bureaux de comté et de district répartis dans toute la province.

Aux termes de l'Accord fédéral-provincial sur le développement rural, 1975-77, la province participe à part égale avec le gouvernement fédéral au coût de certains programmes de développement rural. En Ontario, l'ARDA est fortement engagé dans l'agrandissement et l'adaptation des fermes, la mise en valeur des ressources rurales et l'aide à l'industrie rurale afin d'accroître les possibilités d'emploi offertes à la population rurale.

La Direction des services de main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada, aide à l'identification, à l'élaboration et à la mise sur pied de programmes de formation de la main-d'œuvre agricole.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur la main-d'œuvre agricole, une aide financière est fournie aux producteurs de fruits, de légumes de champ et de tabac pour la construction et la rénovation de logements destinés aux travailleurs agricoles saisonniers.

La Direction aide au recrutement et au placement de travailleurs agricoles à temps plein pour le compte des agriculteurs de l'Ontario. Elle collabore également avec d'autres pays en offrant des programmes internationaux pour les jeunes agriculteurs.

La Direction des sols et des cultures administre des programmes de recherche appliquée en vue de fournir aux cultivateurs des recommandations précises pour leurs régions. Ses spécialistes travaillent en collaboration avec les bureaux locaux de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, et surveillent le travail des inspecteurs de comté qui veillent à l'application de la Loi sur le désherbage. Des horticulteurs des services de